

Péronnas, le 04 juillet 2022

À tous les participants de l'édition 2021
et aux futurs participants

OBJET : « *Exposition des artistes amateurs* » à Péronnas – édition 2022

Madame, Monsieur,

La commission culture ainsi que le conseil municipal organisent une nouvelle édition de l'exposition des artistes amateurs.

Cet évènement aura lieu le :

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022
à la salle des fêtes Pierre Chambaud

Ce salon a pour but de vous faire connaître auprès de la population locale.

Si vous souhaitez faire découvrir ou redécouvrir vos œuvres et tenir un stand, je vous remercie de nous faire parvenir la fiche d'inscription ci-jointe et le règlement daté et signé **au plus tard le 14 septembre 2022** (Mairie – service communication-culture).

Afin de vous rencontrer avant l'exposition, une réunion de préparation aura lieu à la mairie,
Salle du conseil

Mercredi 21 septembre 2022 à 19h

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire Adjoint


Kathy BOZONNET-MEUNIER

PJ : Fiche d'inscription 2022 et règlement intérieur 2022

RÈGLEMENT INTERIEUR 2022

Exposition des artistes amateurs

L'exposition du **samedi 15 octobre 2022** organisée par la commission culture a pour objectif de faire découvrir des artistes locaux. Pour atteindre cet objectif, cette exposition doit répondre à certaines règles énoncées ci-dessous :

1. Des prix pourront être délivrés par la commission culture en partenariat avec le public selon les règles définies par les élus de la commission.
2. Il n'y aura pas de vente d'œuvre sur place.
3. La participation est à titre individuel mais les associations et structures de Péronnas peuvent exposer en groupe ainsi que les structures dans le domaine de la jeunesse. Toute autre demande sera étudiée par la commission culture.
4. La Commune met à la disposition de tous :
 - les locaux
 - les panneaux d'affichage & grilles (1,80 m x 1,50 m h ou 1m x 2m h)
 - les tables (1,80 m x 0,80 m) & chaises
 - les prises électriques sur demande
5. Chaque participant :
 - expose sous sa propre responsabilité ou celle de sa structure (en cas de dégradation de perte ou de vol la commune décline toute responsabilité)
 - assure la mise en place de ses œuvres
 - apporte le matériel nécessaire pour la mise en place (crochets, spots...)
6. Horaires :
 - 8 h 30 à 10 h : mise en place
 - 10 h à 17 h : ouverture au public
 - Dès 11 h : vernissage
 - 17 h à 18 h : démontage, rangement.
7. Chaque exposant s'engage :
 - à respecter les horaires et ses engagements pris.
 - à prévenir le plus tôt possible en cas d'empêchement (avant le 14/10/2022 à 12h).
 - à maintenir l'exposition des œuvres dans son intégralité durant toute la durée.
 - à être présent durant toute l'exposition.
 - à respecter les dispositions sanitaires relatives au covid-19.

Nom, Prénom :

Signature du participant :

Date :

FICHE D'INSCRIPTION 2022

À retourner en Mairie – service communication-culture avant le **14 septembre**.
(Réunion de préparation avec tous les participants à la salle du conseil le mercredi 21 septembre)

CIVILITÉ

Avez-vous déjà participé à ce salon ? oui* non *

NOM.....*

Prénom

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Email.....

MATÉRIEL SUR LE STAND

Nombre de **grilles** (1 x 2m) 0 1 2 3*

Nombre de **panneaux** (1,80 x 1,58m et 2cm d'épaisseur) 0 1 2 3*

Nombre de **tables** (1,80 x 0,80 m) 0 1 2 3*

Nombre de **chaises** : 0 1 2 3*

Electricité oui non *

PETITE RESTAURATION

Petite restauration sur place avec plateau repas à 12 € (non obligatoire)

Menu : crudités, viande froide, fromage, dessert, pain et bouteille d'eau, café.

oui non *

Nombre de repas :x 12 € =.....€

*Règlement à apporter le jour de la réunion de préparation le 21/09/2022
(Chèque uniquement, ordre non spécifié à ce jour)*

VALIDATION DE VOTRE PARTICIPATION

1. **1^{ère} participation ?** Afin de valider votre inscription, merci de transmettre une **photographie** de vos réalisations. Elle va nous aider à découvrir la nature de vos créations.

Photographie à transmettre par mail à communication@peronnas.fr ou par voie postale à l'adresse de la Mairie : service communication-culture - BP20 place de la Mairie 01960 Péronnas avec vos Noms et Prénoms.

2. Merci de nous retourner signer, **le règlement intérieur** ainsi que cette fiche d'inscription.

(* rayer les mentions inutiles ou entourer la mention souhaitée.)

RGPD : utilisation de vos données

Acceptez-vous d'être contacté(e) par la Mairie afin de vous informer de l'organisation de l'exposition des artistes amateurs 2023 et de l'organisation d'autres manifestations culturelles sur Péronnas ?

(*Cocher la bonne réponse) :

- Oui*
 Non*

Dans le cadre du RGPD, vous avez la possibilité de consulter et/ou rectifier ces informations dès que vous le souhaitez en envoyant votre demande par mail à communication@peronnas.fr ou en déposant une demande papier en Mairie. Vos données personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Selon les mesures covid-19 imposées, vos données personnelles peuvent être envoyées en Préfecture conformément à la réglementation en vigueur liée à l'organisation des manifestations.

Droit à l'image

La Ville est susceptible de prendre des photographies pour illustrer un article dans le bulletin municipal, la presse locale (Le Progrès, La Voix de l'Ain...) et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, site internet, CityAll...), ou pour réaliser le visuel de l'exposition de l'année prochaine.

Dans ce cadre, acceptez-vous la diffusion sur les supports, mentionnés ci-dessus, d'une photographie pouvant vous représenter et/ou représenter vos œuvres ?

(*Cocher la bonne réponse) :

- Oui*
 Non*

Merci pour votre participation.

Signature :

Date :